



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ATEC ITS FRANCE**



**Cerema**

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

# Données de mobilité & Point d'accès National transport data

Journée Mobilités, données et territoires : retours d'expérience

Patrick Gendre, chef du pôle numérique, DGITM/MINT, ministère de l'écologie

Aix-en-Provence, le 23 mai 2024

# Plan de la présentation

1. Politique nationale données
  1. Standardisation
  2. Open data
  3. Partage de données
2. Le PAN transport data : open data + info voyageurs

# I. Politique nationale données de mobilité

## 1. Normalisation et interopérabilité

La loi d'Orientation des Mobilités (art. 28) vise à développer des **Services Numériques Multimodaux** agrégeant plusieurs services de mobilité : c'est la mobilité par association de services (MAS)

-> Pour favoriser la fluidité multimodale, les services doivent être interopérables en termes de données et de services (API)

Le soutien à la normalisation par la DGITM est le socle de la stratégie des services numériques de mobilité du ministère depuis 20 ans

Principe : **pour chaque donnée -> 1 standard ouvert + accompagnement**

**+ outils open source de validation**

*standards de fait (GBFS), normes (Netex), schémas nationaux (CNIG, data gouv)*

## 2. Ouverture des données

1. **Loi Lemaire / CRPA + LOM + Directive ITS** (MMTIS, RTTI...) révision de la directive (autres présentations)
2. **Un point d'accès national** aux données  
transport.data.gouv.fr (a) + bison-fute.gouv.fr (volets routiers b à f...)
3. Le rôle-clé de **l'Autorité de Régulation des Transports** pour le contrôle et le règlement des différends
4. L'ouverture des données ce n'est **pas que l'info aux usagers** : logistique et fret, sécurité routière, analyse et planification des déplacements...

## 2.1. LOM article 25 (et règlement délégué MMTIS)

**MMTIS 2017 révisé en 2023** -> Objectif : faciliter le dévt des services numériques multimodaux  
**Tous modes:**

- TC, TAD, mobilités partagées;
- Route, vélo, stationnement;
- Mobilités partagées (vélo, autopartage, covoiturage, trottinettes, dispo taxis...)
- S'appuyer sur les CL / AOM,

### **Données statiques et dynamiques**

**Données rendues disponibles via un Point d'Accès National** [transport.data.gouv.fr](https://transport.data.gouv.fr) en France

**S'appuyer sur les Collectivités / les AOM et les opérateurs pour faciliter l'ouverture de données**

**une autorité indépendante (ART) pour vérifier la conformité et le cas échéant sanctionner ou régler les différends**

**Principe de gratuité** au moins pour les petits réutilisateurs (la loi permet au producteur de faire payer l'accès aux données temps réel notamment)

## 2.2. article 122 loi climat & résilience (L. 1115-8-1 code des transports)

Favoriser le report modal :

- **Fournir + d'info sur :**
  - **ZFE ;**
  - **Promotion TC et mobilité partagée ;**
  - **Impact CO2.**
- Réguler les services:
  - Livraisons ;
  - Restrictions de circulation PL (startup d'état Dialog).

-> Décret annulé fin 2023, en cours de republication...

## 3/ Partage de données

1. **Au-delà de l'open data** : secret commercial, protection de la vie privée...
2. Des exemples : registre de preuve de covoiturage, le taxi, art. 109

D'autres domaines des transports avec plus d'enjeux que sur l'info usagers : logistique et fret, route et véhicules connectés

3. **Une politique européenne** : les « espaces de données », les data acts  
Même problématique au niveau des CL : travail transversal par les DSI (« territoires intelligents ») vs besoins métier (transport public, route, etc.)

Eona-X : espace de données de mobilité français (<https://eona-x.eu/> )

European mobility data space, Projet EDIC en cours de montage

## II. Le Point d'Accès National transport data gouv

[transport.data.gouv.fr](https://transport.data.gouv.fr) <https://beta.gouv.fr/startups/transport.html>

le Point d'accès français aux données de mobilité: une plateforme publique rassemblant toutes les données de mobilité utiles aux développeurs et éditeurs d'application, au bénéfice des voyageurs.

Initiée comme startup d'état depuis 2018, transférée à la DGITM en 2021

- Ouvrir les données transport pour favoriser les mobilités durables
- Rendre la donnée d'info voyageurs pour toute l'offre de mobilité disponible et de qualité sur tout le territoire français
- Faciliter la réutilisation en proposant de l'accompagnement et des outils, pour faciliter le développement de services numériques innovants
- Fournir des données pour les études et les analyses
- Promouvoir les alternatives à la voiture solo



# French national access point to transport data

Gather all french mobility data

Search data for a region, a city, a network...

🔍 ex : Nouvelle-Aquitaine

You can also



[Use the map](#)



[Use our APIs](#)



[See newly added datasets](#)



**[transport.data.gouv.fr](https://transport.data.gouv.fr)**

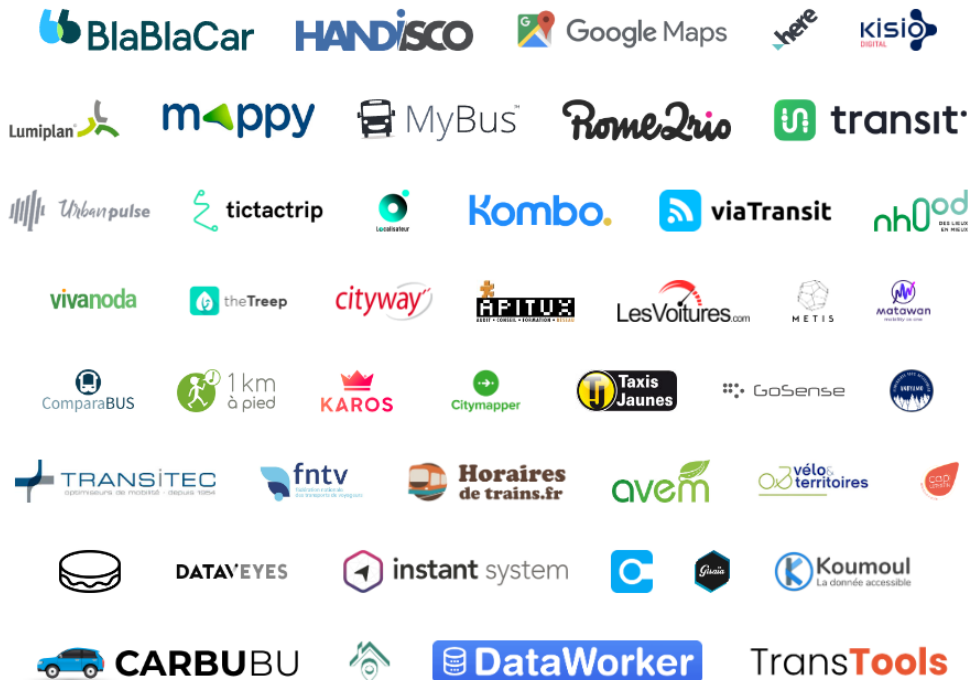
## II. Le Point d'Accès National transport data gov

Une équipe de 9 personnes

### **Un intermédiaire entre les producteurs de données et les réutilisateurs**

- Support / Doc de référence, Outils (validation), Amélioration continue, feuille de route partant des besoins, publication d'indicateurs et impact
- Côté réutilisateurs : espace réutilisateurs, partenariat grands réutilisateurs
- Côté producteurs : gouvernance avec les régions à construire
- Nouveaux chantiers :
  - tarifs et registre d'arrêts (titre unique), accessibilité transport
  - covoiturage (offre t réel, lignes, P+R)
  - IRVE
  - Visualisation, amélioration des stats...

# exemples de réutilisateurs du PAN transport



90% jeux de données

> 3 M de voyageurs TC  
informés chaque semaine

1 M d'utilisateurs de  
services de mobilité  
partagée

# Etat de l'ouverture des données sur le PAN

0 – 25 %

25 – 50 %

50 – 75 %

75 – 100 %



**Transport public urbain et régional**  
480 réseaux



**Bus longue distance**  
3 compagnies



**Train**  
TGV, Transilien, TER, IC



**Aérien**  
3 compagnies

## SERVICES – Données statiques



**Lieux de stationnement**  
827 parkings



**Lieux de covoiturage**  
15 790 aires



**IRVE**  
100 971 points de charge



**Zones à faibles émissions**  
14 territoires



**Réseaux cyclables**  
Base nationale



**Stationnement cyclable**  
Base nationale



**Passage à niveau**  
Base nationale



**Lignes de covoiturage**  
En cours

## INFRASTRUCTURES – Données statiques



**Transport public urbain et régional**  
220 réseaux



**Vélos et trottinettes en libre service**  
48 réseaux



**Offres de covoiturage**  
En cours

**SERVICES – Données dynamiques**

# Discussion

Merci de votre attention ! Et de vos questions ?

[contact@transport.data.gouv.fr](mailto:contact@transport.data.gouv.fr)

[patrick.gendre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patrick.gendre@developpement-durable.gouv.fr)

<https://www.ecologie.gouv.fr/services-numeriques-mobilite>

<https://www.ecologie.gouv.fr/partage-donnees-mobilite>

# Annexes

## ZFE (1° du L. 1115-8-1 du code des transports)

*« 1° Indiquent, le cas échéant, la présence et les caractéristiques des mesures de restriction de circulation en vigueur dans les zones à faibles émissions mobilité prévues à l'article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales ; »*

### **Application**

- Données publiées sur le PAN : zone, horaires, catégories de véhicules, crit'air etc. ;
- Obligation d'afficher l'info dans les services d'aide au déplacement.

## Restrictions PL (4° du L. 1115-8-1 du code des transports)

*« 4° Informent les utilisateurs des mesures de restriction de circulation visant les poids lourds prises par les autorités de police de la circulation en application de l'article L. 2213-1 du même code ou de l'article L. 411-8 du code de la route et concernant les itinéraires proposés, dans le cas des services numériques d'assistance au déplacement spécifiques aux véhicules lourds. »*

### **Application :**

- Données descriptives publiées sur ([transport.data.gouv.fr](https://transport.data.gouv.fr)), en construction
- Obligation d'afficher l'info dans les services destinés aux PL ;
- DIALOG



## Report modal (2° du L. 1115-8-1 du code des transports)

« 2° Ne favorisent exclusivement ni l'utilisation du véhicule individuel, [...] »

➤ 2 principes:

- Messages de sensibilisation;
- Obligation d'intégrer les données TC disponibles sur le PAN pour les services multimodaux.